



# DICRIM

*(Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs)*

Commune de : GRIMAUT



## ***Le mot du maire***

### **« Informer c'est prévenir »**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Grimault est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

La commune de Grimault est située à 47,9 Km d'AUXERRE, et en bordure de la rivière (le SEREIN) dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est BERGEOT ainsi que COURS

**Crues, pandémies, risques climatiques, risques nucléaires, accidents de transport de matières dangereuses**, sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les **RISques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Comme partout, le risque zéro n'existe pas. Mais la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines économiques et environnementales.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

*Le Maire,  
J. DE DEMO*

COMMUNE DE  
GRIMAUT

89310

## ARRETE

*Portant mise en place du  
Plan Communal de Sauvegarde*

Mme le Maire de GRIMAUT  
1 rue de la Mairie  
89310 GRIMAUT

**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** le décret n° 2005-1156 du 13 Septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi 2004-811 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

**Considérant** que la commune est exposée à de nombreux risques tels que les crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident de transport de matières dangereuses.

**Considérant** qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale pour faire face en cas de crise :

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le plan communal de sauvegarde de la commune de Grimault est établi à compter du 14 novembre 2019

**Article 2** : le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la mairie.

**Article 3** : le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour annuelles nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : La gestion d'une situation de crise, dépend autant de la préparation de l'équipe communale, que de la réaction des habitants.

A cet effet, le DICRIM sera porté à la connaissance de nos citoyens.

**Article 5** : Afin de garantir le caractère opérationnel du PCS, la commune organisera un exercice annuel.

**Article 6** : Copies du présent document arrêté ainsi que du PCS et DICRIM annexés seront transmises aux :

- Préfet – SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- Gendarmerie
- Conseil Départemental (SRD- service routier départemental

**Article 7** : Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera dument publié.

Fait à Grimault, le 14 novembre 2019

Le Maire,  
Jacqueline DE DEMO

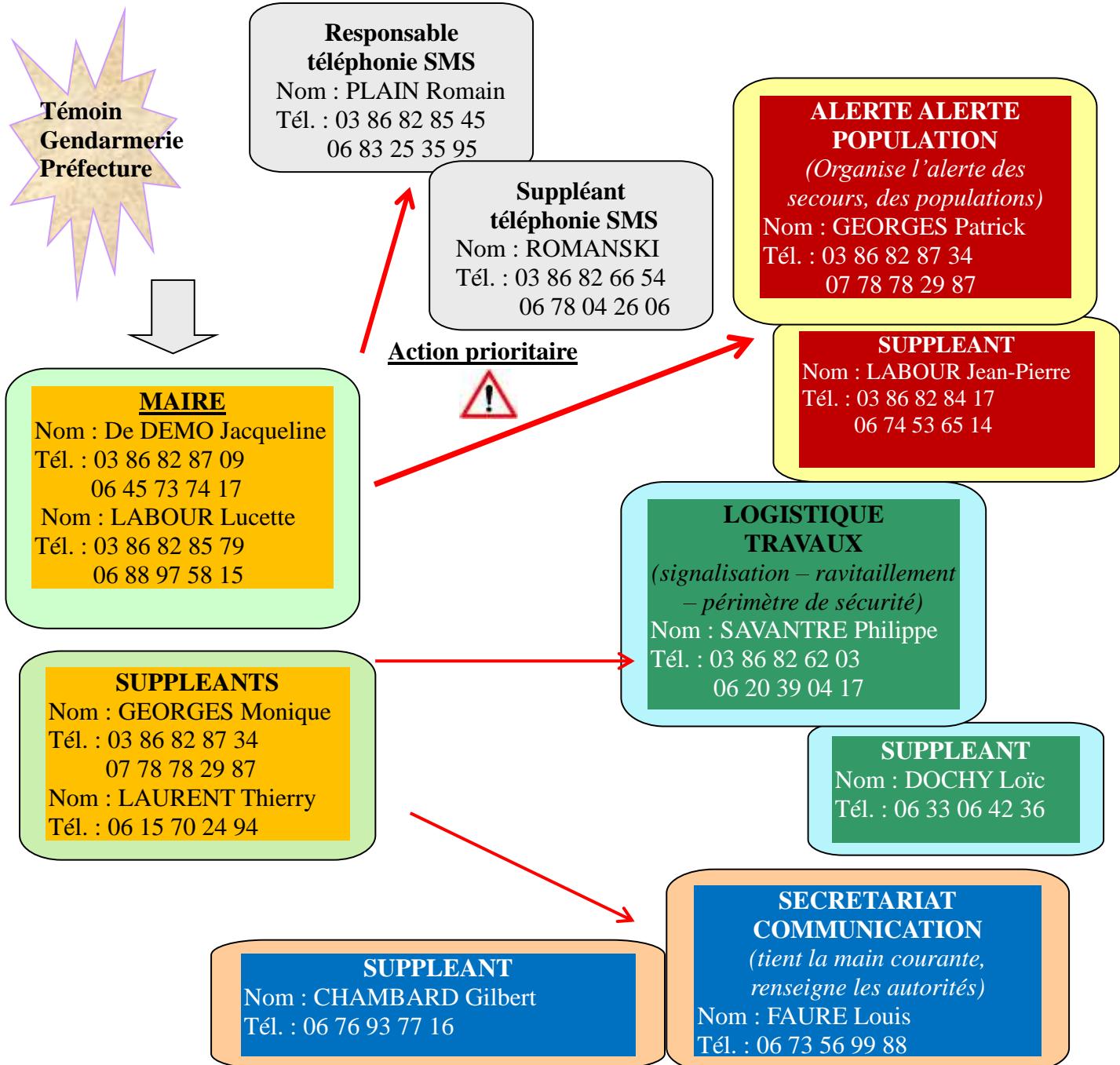


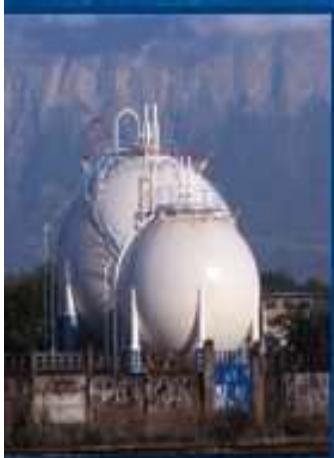
## COMMUNE de GRIMAUT

### DICRIM

## ORGANISATION DE L'ALERTE ET DES SECOURS

### 1. L'ALERTE : le schéma d'alerte et la mise en place des équipes





# ANALYSE DES RISQUES

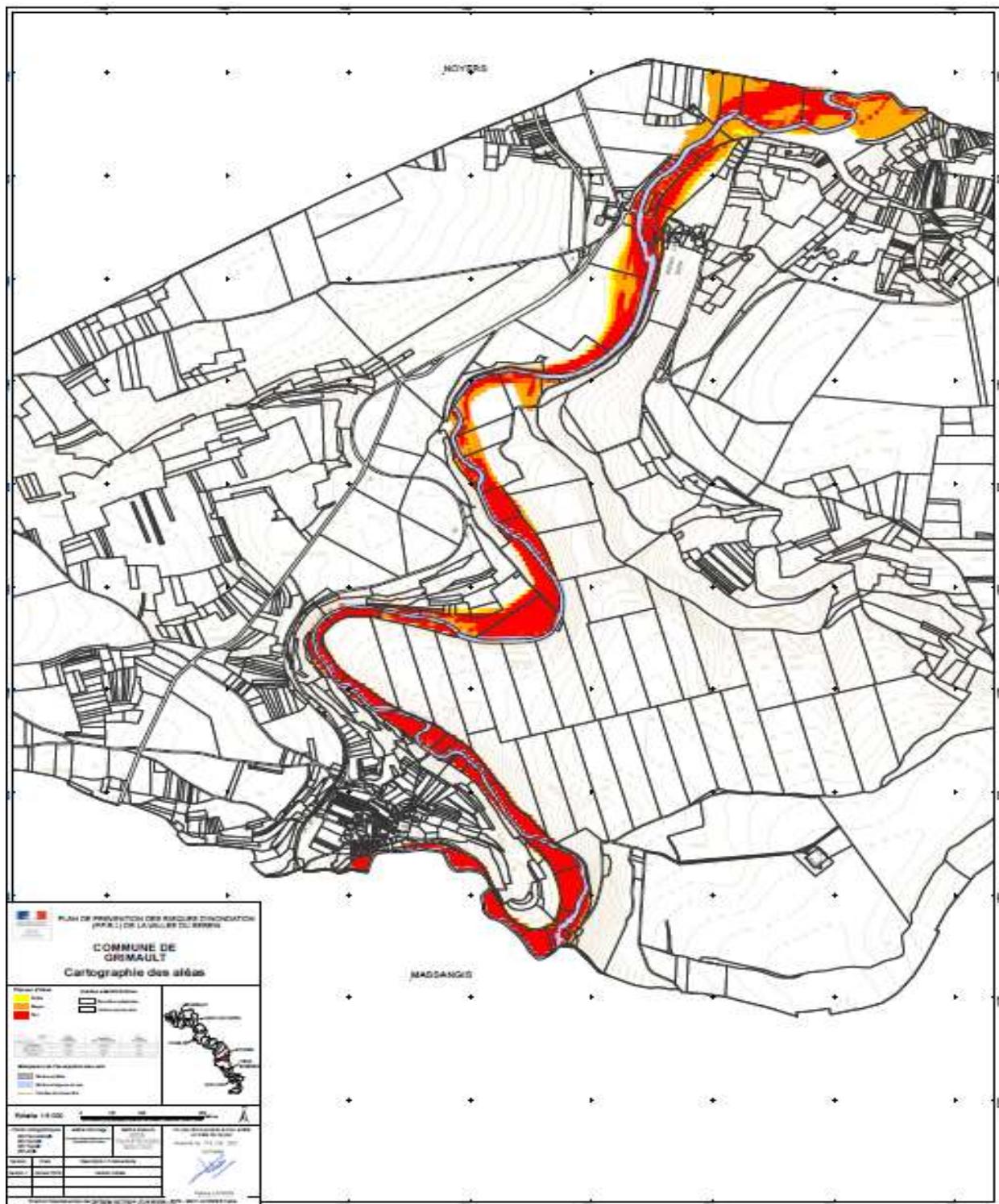
« L'analyse des risques », contenue dans ce plan, est reprise dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) porté à la connaissance de nos concitoyens.

## COMMUNE de GRIMAUT

DICRIM

### 1. RISQUE INONDATION

Référence : PPRI (prescrit ou approuvé le 9 janvier 2019)



## ACTION DU MAIRE

Actions envisageables selon la gravité du risque :

- Constitution du Poste de Commandement Communal en Mairie 03.86.82.85.74
- Déclenchement du PCS, alerte des responsables communaux
- Organisation de la diffusion de l'information auprès de la population
- Prise d'information et transmission au Préfet
- *Déviations routes – ferme du Fretoy par le chemin d'ANNOUX. COURS par JOUANCY*
- *Ponts coupés : pont de BERGEOT et de COURS*
- *Zones touchées : route de BERGEOT, Cours rue Principale*
- Mise en place signalisation routière en liaison avec gendarmerie et SRD

## ALERTE

- En parallèle, les habitants seront joints par téléphone selon l'annuaire de crise confidentiel constitué grâce à leur concours.
- Par téléphone aux personnes résidants sur les hauteurs de Cours et aussi à la ferme isolée du Fretoy  
Ou SMS. Messages

## -----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

**LA PRÉFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON D'UNE FORTE MONTÉE DES EAUX, LE RISQUE DE CRUE EST DE NIVEAU ROUGE -\*VIGILANCE ABSOLUE\*. PREPAREZ-VOUS A ÉVACUER – PRENEZ LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS.**

**N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.**

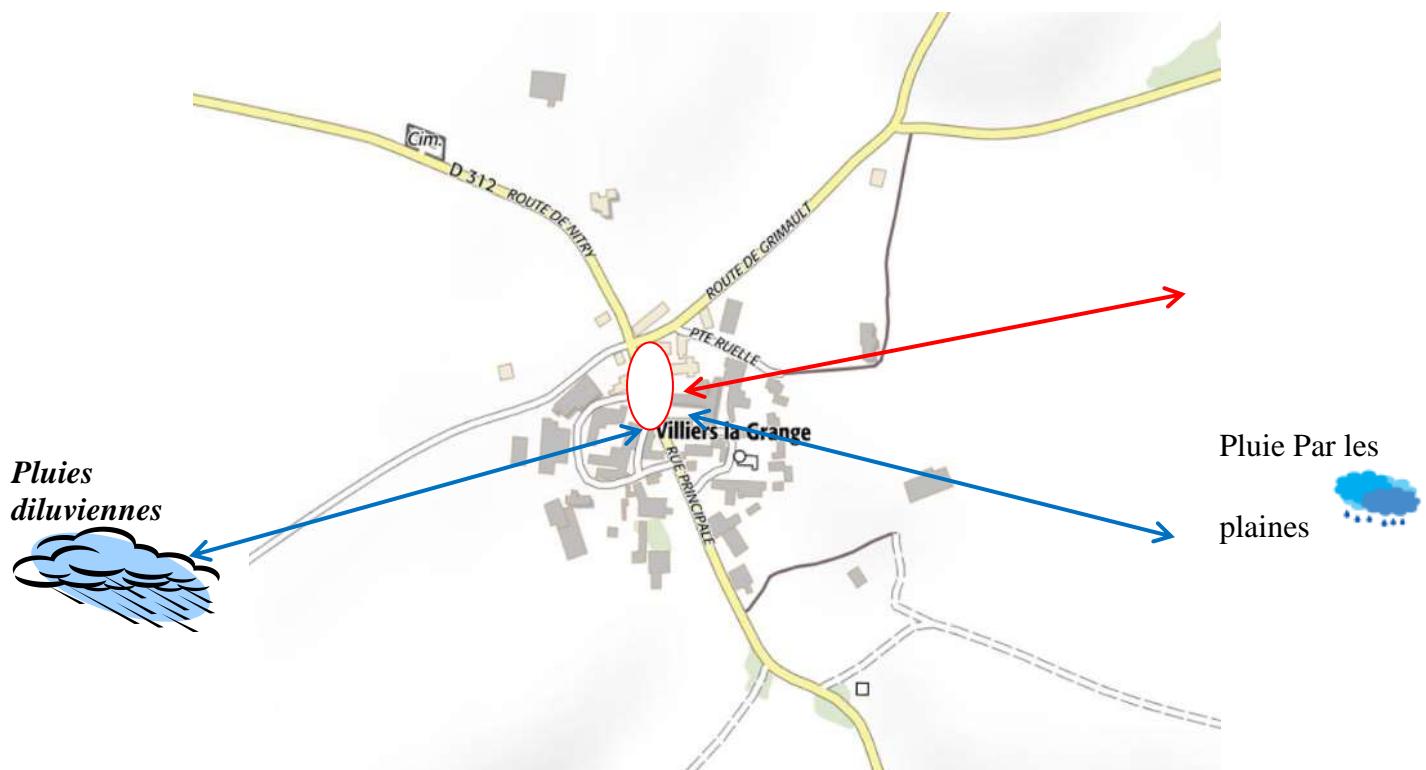
## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves à fuel,
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner (saturation du réseau)
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio (alimentation par piles)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (**Plan Particulier de Mise en Sureté, PPMS**)

## COMMUNE de GRIMAUT

### DICRIM

#### 2. RISQUE INONDATION PAR EFFET DE RUISELLEMENTS PLUVIAL



Villiers la grange, formant un entonnoir reçoit les pluies diluvienues descendant de Joux-la-Ville de Massangis par les bois et plaines. Les maisons du village se trouvant en contrebas ainsi que l'église se trouvent inondées.

Routes coupées : de Villiers à Grimault, Puits de bon – de Villiers à Tormancy

## **ACTION DU MAIRE**

- Déclenchement du PCS ou en partie
- Permanence mairie 03.86.82.85.47
- Evacuation des riverains de la zone
- Mise en place des déviations des routes et rues submergées
- Interdiction de circuler : Rue principale rue froide et route de Grimault
- Déviations : Nitry, Joux la ville.
- Mise en place de signalisation routière en liaison avec la gendarmerie et la SRD.

## **ALERTE**

### ***AVIS A LA POPULATION***

***NOUS VOUS INFORMONS QU'EN RAISON DES FORTES PRÉCIPITATIONS EN COURS, UN EFFET IMPORTANT DE RUISELLEMENT DES EAUX SE PRODUIT, LE RISQUE DE CRUE ET DE SUBMERSION DE LA VOIRIE EST POSSIBLE. PRÉPAREZ-VOUS À ÉVACUER – PRÉNEZ LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MÉDICAMENTS, PAPIERS.***

***N'ENCOMBREZ PAS LE RÉSEAU TELEPHONIQUE***

Par téléphone et SMS Diffusion de messages radio / préfecture et TV

## COMMUNE de GRIMAUT

### DICRIM

### 3. RISQUE NUCLÉAIRE (plus de 20 km)

Commune située à plus de 20 kilomètres du Centre de Production d'électricité (CNPE) de BELLEVILLE



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

Central de Belleville – Grimault 115.2 km

Dampierre – Grimault 140km

Nogent sur seine – Grimault 164.6 km

### ACTION DU MAIRE

- Actions envisageables selon la gravité du risque :
- Mise en place d'une permanence en mairie (tél : 03.86.82.85.47)
- Déclenchement du PCS
- S'assurer du confinement des personnes
  
- **Information de la population.**

Tous les messages en phase avec le service communication de la Préfecture qui est le seul habilité à communiquer sur l'évènement.

## ALERTE

- *Par téléphone*
- *SMS. Message*

- Diffusion de messages radio / préfecture et TV
- Déclenchement du PCS

**(Message ci-dessous)**

**-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----**  
**LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU RISQUE DE PASSAGE D UN NUAGE RADIOACTIF, IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DEPLACER D ECOUSER LA RADIO.**  
**N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.**  
**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.**

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

1. Confinement dans un premier temps et attendre les consignes des autorités
  - Rejoignez le bâtiment (en dur) le plus proche.
  - Fermez et calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs.
  - Isolez-vous si possible dans une seule pièce avec un poste de radio (**alimentation par piles**),
  - Ne fumez pas,
  - N'allez pas chercher les enfants à l'école. Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer (PPMS). Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
  - **Ne téléphonez pas.** Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
  - **Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,**
  - **Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité.**
  - À l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés
  - Ne consommez pas de fruits, légumes et d'eau du robinet sans l'aval des autorités.

## COMMUNE de GRIMAUT

### DICRIM

## 4. RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule mis à jour chaque année

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

### ACTION DU MAIRE

**Dans tous les cas :**

- *Organiser une permanence à la Mairie*

**En cas de canicule :**

- *Organisation d'une veille en s'appuyant sur le recensement des personnes fragiles.*
- *Distribution d'eau si nécessaire*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau sur l'ordre du préfet*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés: Eglise de Grimault*

### ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture.*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV) et météo-France (internet)*

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

## COMMUNE de GRIMAUT

### DICRIM

## 5. AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

### ACTION DU MAIRE

#### Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie 03.86.82.85.17

#### En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour) si nécessaire
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger



#### En cas de coupure d'axes routiers prévenir la gendarmerie et SRD

- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés

### ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

### **En cas de fortes précipitations :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités.

### **En cas d'orages :**

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

### **En cas de vents violents :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

### **En cas de neige ou de verglas :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

### **RISQUE CLIMATIQUE - NIVEAU ROUGE – VIGILANCE ABSOLUE :**

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PRÉFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE CLIMATIQUE** ANNONCE PAR MÉTÉO FRANCE DE **NIVEAU ROUGE -\*VIGILANCE ABSOLUE\*** QUI DOIT TRAVERSER NOTRE RÉGION- IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DÉPLACER D'ÉCOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

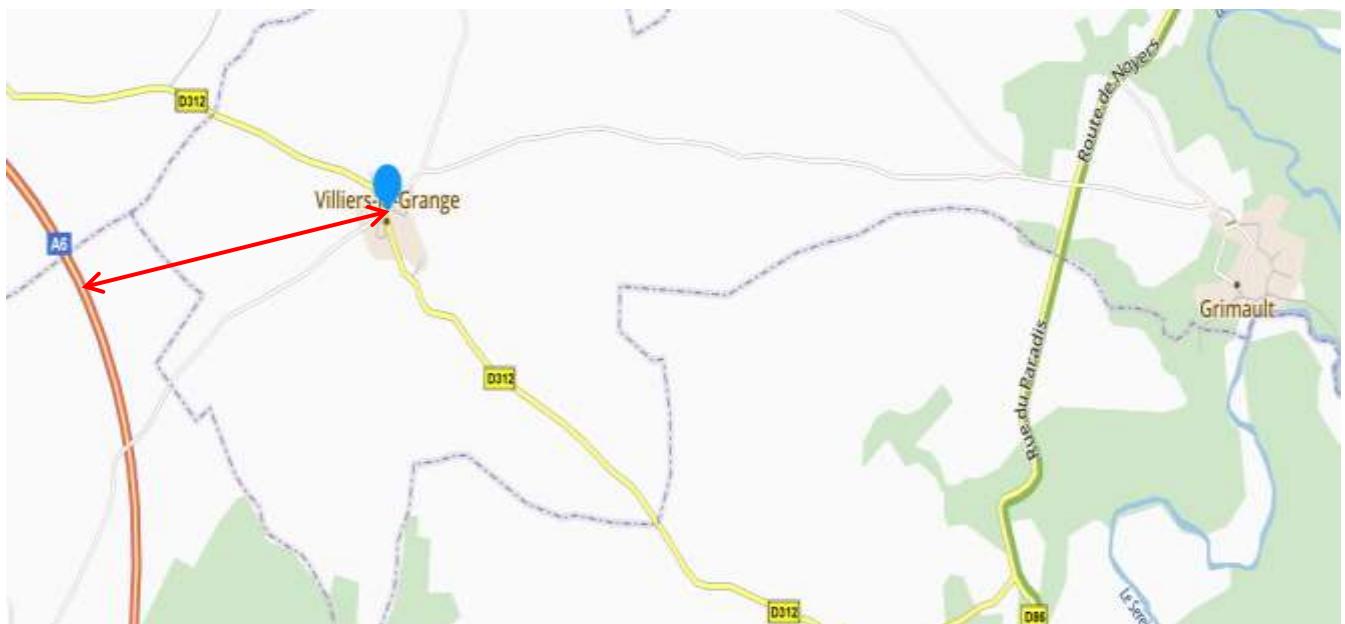
**6. RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**



**Cours par la départementale D 86 (Avallon – Noyers sur serein)**



**Villiers la Grange par la D 312 (qui traverse le village)**



L'Autoroute A6 (distante de Villiers la Grange de 2Km)

## ACTION DU MAIRE

**Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :**

*Permanence mairie : (tél : 03.86.82.85.47)*

**Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :**

*Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers*

**Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :**

*Déclenchement du PCS si nécessaire*

*Mise en place déviation / interdiction circulation avec la gendarmerie et le SRD*

**Cours : Route de Noyers**

**Villiers la grange : rue principale**

## ALERTE

➤ *Par téléphone*

➤ *SMS. Message*

- Diffusion de messages radio / préfecture et TV

### **RISQUE MATIERES DANGEREUSES – POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE :**

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PRÉFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PAR DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES** IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ SOI DE NE PAS SE DÉPLACER D'ÉCOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CELA SERA PRÉJUDICIALE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Confinement :

- Rejoignez le bâtiment (en dur) le plus proche.
- Fermez et calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez toutes les entrées d'air,
- Arrêtez ventilation et climatisation
- Isollez-vous si possible dans une seule pièce avec un poste de radio alimenté par piles
- Ne fumez pas,
- N'allez pas chercher les enfants à l'école. Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer (**PPMS**). Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- **Ne téléphonez pas.** Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio
- **Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,**
- Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité.

## COMMUNE de GRIMAUT

### DICRIM

## 7. RISQUE DE PANDÉMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

### Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site [www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr))

30 % de la population touchée

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
<b>Phase 5</b>	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)



NOM	Prénom	Adresse	TEL
LANIER	Denis	7, route de Jouancy COURS	03.86.82.65.26

## **ACTION DU MAIRE**

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.

### **Pour la grippe aviaire :**

*Fournir aux personnes susceptibles d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gant + masque FFP2*

### **Pour la grippe A :**

*Fournir aux personnes susceptibles d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2*

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

### **Pour la grippe aviaire :**

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- (Tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

### **Pour la grippe A :**

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

**COMMUNE de GRIMAUT**

**DICRIM**

**ANNUAIRE D'URGENCE**

<b>MEDIAS - RADIOS</b>	
France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz
<b>SITES INTERNET</b>	
Météo France	<a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a>
Service prévision des crues	<a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a> : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
<b>NUMEROS UTILES</b>	
<b>MAIRIE DE .....</b>	
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
police ou gendarmerie	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	répondeur suivi vigilance 05 67 22 95 00
DDCSPP	03.86.72.69.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36

**COMMUNE de GRIMAUT**

**DICRIM**

**ANNEXES :**

**5. FICHE : EXERCICE ANNUEL**

**En développant des exercices sur le terrain, la commune souhaite faire prendre conscience à l'ensemble de la population que la prévention en matière de risque majeur est l'affaire de tous.**

**La lecture en commun des PCS et en particulier par les acteurs figurant dans le schéma d'ALERTE permettra de calibrer et d'affiner les modalités de l'exercice.**

**Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles appuiera l'exercice annuel.**